

GROUPE



Le Dispositif "Intracting« , au service des patrimoines publics

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS
DÉPARTEMENT TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

La Caisse des Dépôts

« La Caisse des dépôts et consignations et ses filiales constituent un groupe public **au service de l'intérêt général et du développement économique** du pays.

Le Groupe remplit **des missions d'intérêt général** en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales et **peut exercer des activités concurrentielles**. [...]

La Caisse des dépôts et consignations est **un investisseur de long terme** et contribue, dans le respect de ses intérêts patrimoniaux, au développement des entreprises. »

Article L. 518-2 du Code monétaire et financier
(modifié par la loi de modernisation de l'économie de 2008)

Les défis de la Caisse des Dépôts

Accompagner les transitions



TRANSITION
TERRITORIALE

TRANSITION TERRITORIALE : le Groupe accompagne les acteurs locaux, les collectivités territoriales et leurs opérateurs dans leurs projets de développement.



TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET
ÉNERGÉTIQUE

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE : le Groupe mobilise ses capacités de financement, ses filiales et ses outils au service des politiques de la transition écologique et énergétique (EnR, bâtiments publics).



TRANSITION
NUMÉRIQUE

TRANSITION NUMÉRIQUE : le Groupe soutient le développement de l'économie du numérique dans toutes ses composantes.



TRANSITION
DÉMOGRAPHIQUE

TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE : le Groupe accompagne et protège les personnes tout au long de la vie avec des solutions innovantes.



Le dispositif « Intracting », un autre type de CPE

Les contrat de performance énergétique de type Marchés globaux	Le dispositif « Intracting »
<p>Un marché global, de longue durée, Avec performance énergétique Conclu avec un opérateur énergétique</p>	<p>Maîtrise d'ouvrage publique Gestion en régie de la performance énergétique</p>
<p>= l'objectif sera atteint par des <u>moyens externes à la personne publique</u> :</p> <p>L'opérateur privé s'engage à obtenir la réduction de consommation attendue, sous peine de pénalités contractuelles</p>	<p>= l'objectif sera atteint par les <u>moyens internes à la personne publique</u> :</p> <p>Les services s'organisent pour gérer en interne le dispositif de réduction de consommation attendue, générant la motivation de agents</p>
<p>Des CPE « externes »</p>	<p>Un CPE « interne »</p>

A chaque programme de travaux son CPE

	Gestion intelligente Remplacement d'équipements	Travaux sur clos couvert	Rénovation globale des bâtiments
Type de CPE	Dispositif Intracting	Marché global de performance énergétique Marché de partenariat	
Montant d' investissement	De 0 à 5 M€	De 3 à 10 M€	De 5 à 20 M€ et plus

Les principes du dispositif « Intracting »

Un mode de financement innovant pour des travaux d'efficacité énergétique :

- la CDC verse une avance remboursable correspondant à la moitié du besoin d'investissement

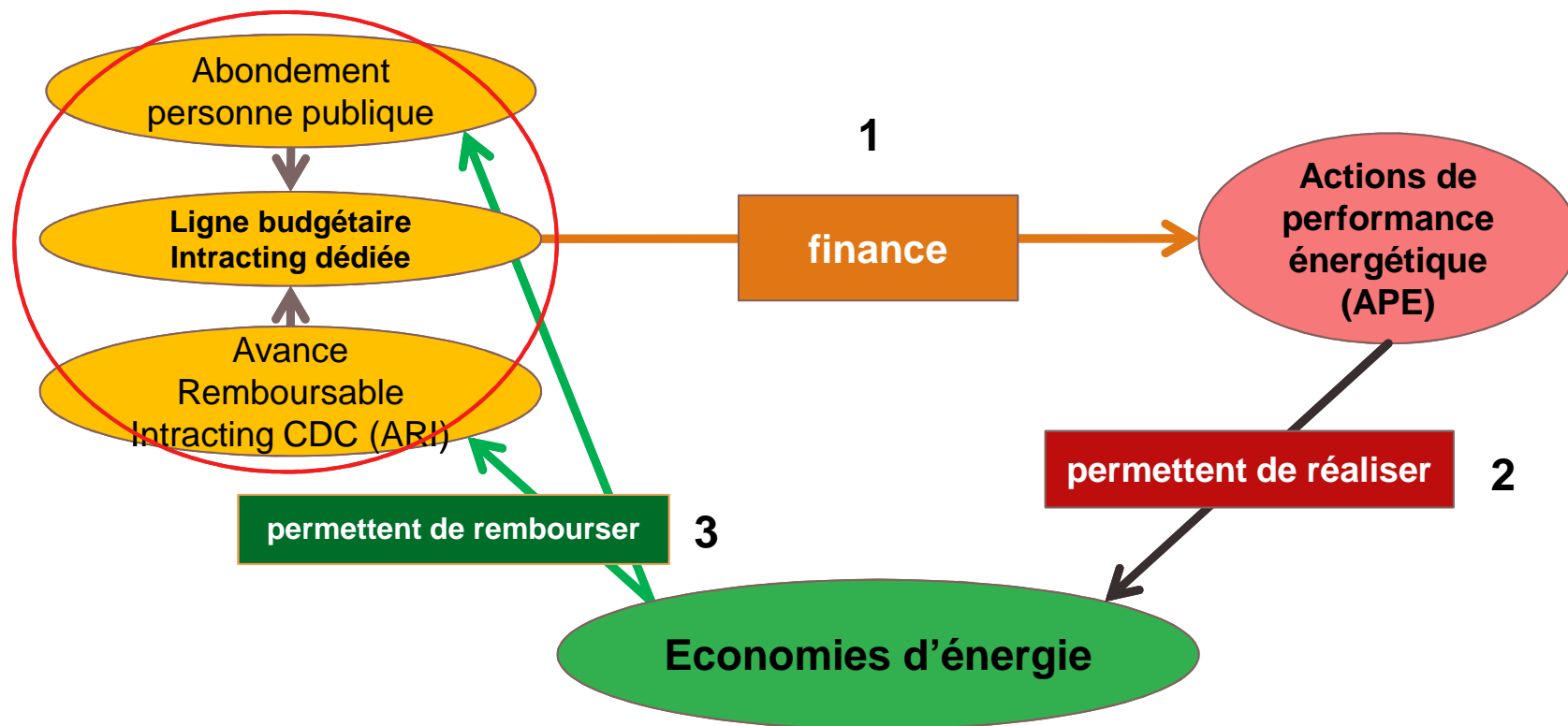
Des travaux amortissables en moins de 10 ans, générant des réductions de consommation d'énergie

- Les économies réalisées permettent de reconstituer la dotation initiale et de rembourser l'avance de la CDC

Il en résulte un renforcement :

- de la capacité d'autofinancement de la personne publique, l'avance CDC faisant effet levier sur l'investissement
- de la compétence technique de ses équipes, la CDC restant présente tout au long de l'opération en tant que tiers de confiance

Le dispositif intracting, générateur d'économies



Principes du dispositif "Intracting"

Un projet d'intracting comporte nécessairement :

- ✓ un **programme d'actions de performance énergétique**, comprenant des interventions sur les équipements, leur remplacement, des travaux
- ✓ Une **estimation quantifiée de la baisse attendue des consommations**,
- ✓ Un **calcul des économies d'énergie (€)** avec un **temps de retour sur investissement « court »** (10 ans au plus),
- ✓ un dispositif de **pilotage** et de **suivi des consommations piloté par un économe de flux**, sur la base d'un plan de mesure et de vérification (IPMVP) .

Les économies d'énergie (non-dépenses du budget de fonctionnement) **sont « sanctuarisées » dans la ligne budgétaire** intracting afin de « rembourser » la dotation initiale, notamment **l'avance CDC**, et de financer de nouveaux travaux d'économies d'énergie.

Exemples d'Actions de Performance Energétique

☐ Chauffage, ventilation, climatisation

- Régulation des équipements de chaleur
- Installation de circulateurs haut rendement à débit variable (chauffage)
- Calorifugeage des réseaux de chauffage
- Pose de têtes thermostatiques sur les radiateurs
- Installation de CTA double flux avec récupération d'énergie
- Pose d'horloge sur les systèmes d'extractions

☐ Electricité, eau

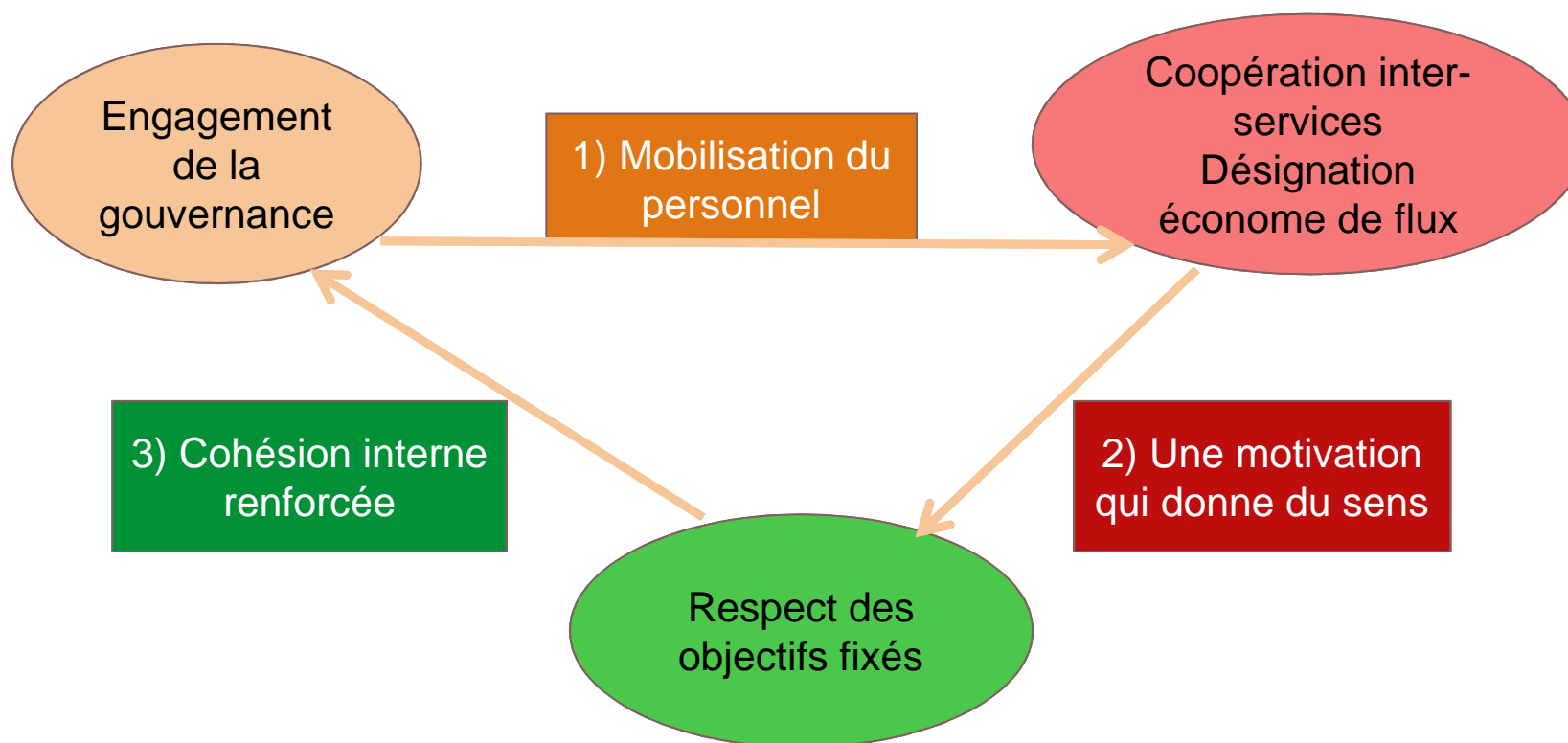
- Régulation des équipements électriques
- Remplacement des appareils d'éclairage
- Équipements hydro-économiques
- etc.

Aspects financiers du dispositif intracting

- **Plan de Financement Pluriannuel établi sur 10 ans**, comprenant les versements de l'Université et de la CDC, les dépenses engagées pour réaliser les travaux, les économies d'énergie attendues et leur temps de retour sur investissement et l'échéancier de remboursement de l'Avance Remboursable Intracting de la CDC.
- Financement à parité CDC – Personne publique
- **Avance CDC** versée sur fonds propres, avec deux échéances :
 1. *lors de la première période (3 ans),*
 2. *à l'issue de la période probatoire, si le bilan des actions et des économies est positif*
- Accompagnement et risque de la CDC rémunérés dans le cas des Universités à un taux fixe de 2%
- Mise en place d'un **suivi budgétaire et comptable** spécifique de l'ensemble des flux financiers du Dispositif Intracting (comptabilité analytique)

La boucle vertueuse de l'intracring

Les effets du Dispositif Intracring en interne :



Les retombées positives du dispositif intracting

Un renforcement de la maîtrise d'ouvrage couplé à la maîtrise de l'usage

- ▶ L'intégration de critères d'**éco-conditionnalité** dans la conduite des opérations de maintenance et de rénovation
- ▶ La capitalisation d'un **savoir-faire** interne et une professionnalisation des équipes pour pouvoir aborder d'autres opérations plus complexes
- ▶ L'introduction d'une logique de **coût global** dans l'élaboration des projets combinant investissement et fonctionnement
- ▶ Le conventionnement avec **un tiers financeur** introduit des règles de reporting et de pilotage qui renforce la dynamique et le suivi sur la longue durée

La CDC a établi une convention-type :

- Elle a été validée par la Direction du Budget et le MESR pour son application aux universités
- Elle a été présentée à la DGFIP et à la DGCL pour son application aux collectivités locales

6 dossiers universitaires sont approuvés à ce jour : 9,6 M€ de travaux avec un engagement de Fonds propres CDC de 4,5 M€

L'offre CDC est ouverte aux collectivités et autres acteurs publics